

SOULTZ-LES-BAINS

Bulletin Municipal



DECEMBRE 2018



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°308**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Soultz-les-Bains

Impression :
Commune de Soultz-les-Bains

Mairie de Soultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@soultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

Chers Soultzois, Chères Soultzaises

Le dernier trimestre de l'année 2018 a fait rentrer notre pays et notre région dans une période de fortes turbulences

Ruraux et citadins, des plus modestes aux cadres plus aisés, le mouvement des gilets jaunes a marqué nos paysages et a surtout fait remonter un malaise sociétal profondément ancré aujourd'hui dans nos mentalités, une incompréhension de nos dirigeants politiques nationaux, un manque de reconnaissance et de recours concrets pour nous les citoyens.

De nombreuses personnes manifestent leurs inquiétudes, parmi lesquels on compte nos gilets jaunes, le monde lycéens et étudiants et de nombreux travailleurs exprimant leurs incertitudes, leur manque de repères et d'orientations partagées.

Les élus se sont également alarmés de ce manque de considération, de la rupture d'un traitement égalitaire entre les métropoles et le milieu rural, d'une recentralisation rampante et d'une baisse constante de nos dotations.

La volonté de chaque Maire est de servir ses concitoyens et d'agir pour la République et de servir notre pays selon notre devise « Liberté Egalité Fraternité »

L'Etat, comme disait François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France, « ne peut plus considérer les collectivités comme des supplétifs » et l'Etat sous la houlette du Président de la République joue, pour le moment l'apaisement pour retrouver une cohésion des territoires

L'Alsace a quant-à-elle été frappée, en cette période de Noël, à Strasbourg par un acte terroriste, barbare et aveugle. Nos pensées vont vers les victimes de cet odieux attentat et à leurs proches en leur exprimant tout notre soutien dans ces moments douloureux qu'ils traversent.

Rendons aussi hommage à nos forces de l'ordre qui ont permis de neutraliser ce terroriste islamiste et de rétablir un climat de confiance et de paix auprès de la population.

En 2019, souhaitons de tout cœur que l'on parvienne à recréer un climat de confiance tant au niveau politique, entrepreneurial et sociétale. Il n'y a pas de raison pour que la volonté commune ne permette pas de créer un climat de progrès et de dialogue compréhensif, permettant nos citoyens de retrouver un climat paisible, serein et d'ouverture à l'autre.

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et bonne, belle et heureuse année 2019.



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	06.08.95.01.01
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	06.76.12.71.09
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi de 13h00 à 16h30*
- *Mardi de 16h00 à 18h30*
- *Mercredi de 9h00 à 12h00*
- *Vendredi de 14h00 à 17h00*
- *1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00*

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 18 janvier 2019
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

*Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.*

Battue petits et grands gibiers 2019

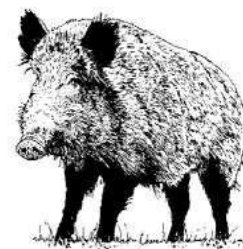
L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2015 au 1er février 2024 et présidée par M. Patrick CLAUS, organisera des battues les dimanches :

Grands Gibiers :

13 janvier 2019

Sangliers :

23 février 2019



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (3 250 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage annuel des accotements.

Déclaration en Mairie

Toute personne se domiciliant à Sultz-les-Bains est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Sultz-les-Bains ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.



Association Don du Sang – Récup'sapins

Comme l'année précédente, l'association Don du Sang de Sultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d'un euro.

Nous vous donnons rendez-vous le

12 janvier 2019 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17h00. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie **avant le 11 janvier 2018 à 12h00**.

Toute l'équipe de l'association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Brûlage des sapins à partir de 18 h00 – Collation (vin chaud et bredele)



Fermeture de la bibliothèque



La bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclus.

Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences.

Rappel du programme d'automne de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Sultz-les-Bains

➤ Manifestations : (1^{er} semestre 2019)

- Vente des Cartes de Pêche (à partir de 10h00) Dimanche 6 janvier 2019
Dimanche 27 janvier 2019
Dimanche 10 février 2019
Dimanche 24 février 2019
- Ouverture de l'étang (à partir de 7h30) Dimanche 3 mars 2019
- Nettoyage de la Mossig (à partir de 8h00) Samedi 16 mars 2019
- Pêche à l'étang Dimanche 17, 24 et 31 mars 2019 (à partir de 7h30)
Dimanche 14 et 28 avril 2019 (à partir de 7h30)
Vendredi 17 et 24 mai 2019 (à partir de 17h30)
Vendredi 7, 14 et 28 juin 2019 (à partir de 17h30)
- Concours annuel Dimanche le 7 avril 2019 (à partir de 10h00)
- Immersion truites Vendredi 10 mai 2019 (à partir de 17h30)
- Pêche grosses truites Jeudi 30 mai 2019 (à partir de 9h00)
- Immersion truites Vendredi 21 juin 2019 (à partir de 17h30)



Renseignements complémentaires et inscriptions :

- M. Jean-Pierre HENG 03.88.38.33.97
- M. Jean-Claude REGIN 03.88.38.49.12

Prix de fleurissement – Palmarès 2018

Comme chaque année, un concours de fleurissement communal a été organisé par la Mairie. Le jury communal a sillonné à plusieurs reprises les rues de notre village pour attribuer les prix de fleurissement. Ont ainsi été primés :

Jardin

- 3 fleurs : M. et Mme Lucien et Annette BELLER
- 2 fleurs : Mme Brigitte MASTIO
- 1 fleur : M et Mme Jean-Paul et Marguerite KLUGESHERZ

Maison et jardin

- 3 fleurs : M et Mme Pierre et Marlène DIETRICH
- 2 fleurs : M. et Mme Claude et Yvonne GERARD
- 1 fleur : M. et Mme Charles et Juliette MARCK

Maison traditionnelle

- 3 fleurs : Mmes Yvonne et Brigitte TRAPPLER
- 2 fleurs : M. et Mme Jacques et Elisabeth WEYANT
- 1 fleur : M. et Mme Christian et Anita FARNER

Commerces – Gîtes – Restaurants

- 3 fleurs : Domaine de la Schleif – DORIATH
- 2 fleurs : Ambiance Fleurie

Les prix seront remis à la réception du Nouvel An.



Concours de déguisement d'halloween

Ce fut la fête lundi soir et quelle fête ! Il faut dire aussi que ce n'est qu'une fois l'an qu'il est possible de se transformer en monstre sanguinaire ou squelette désossé en toute impunité !

Halloween est en passe de devenir une tradition locale à Soultz-les-Bains car tous les ans quand revient le mois de novembre et que la brume pénètre les maisons, monstres, fantômes et sorcières envahissent les rues en quête de bonbons et friandises.

Les habitants en ont fait obligeamment provision et déposé une chandelle allumée sur le rebord de fenêtre pour le signaler.

Venez, petits monstres et oubliez vos sorts !



Ensuite rendez-vous au hall des sports pour se réchauffer, se faire admirer, défiler et surtout goûter la soupe de la sorcière servie avec ses croutons et ses saucisses.

La recette est simple : des citrouilles, des pommes de terre, du céleri, de la crème fraîche, des épices et beaucoup d'huile de coude pour épulcher, découper et mixer tout ceci !

L'appétit étant de mise la marmite fut rapidement vidée.

L'ambiance était au top, les déguisements réussis et récompensés par un tirage au sort, tout conjurait pour passer une bonne soirée.

Aussi nous pouvons dire BRAVO aux vainqueurs se verront remettre une entrée à Europa Park valable pour la saison 2019 lors de la réception du Nouvel An de la Commune.

Catégorie Maternelle

Baltanas BREITHONN
Lindsay HELTERLE
Laura Lee BOBE

Catégorie Élémentaire

Iliyes OTHMANI
Alan LEHMANN
Hugo SERVOUIN

Catégorie Collège

Samuel ISNARD
Jules GRANDHAYE
Olivia GONCALVES

Messe de Noël

La paroisse Saint Maurice informe l'ensemble des Soultzois qu'une Messe de Noël est célébrée :

**le Mardi 25 décembre 2018 à 10h00
en l'Eglise Saint Maurice.**

Les autres messes dans la communauté de paroisses sont :

Messe avec les familles à 17h30 à Ergersheim
Messe de la nativité à minuit à Ernolsheim/Bruche



Trail des Casemates

La troisième édition des courses des casemates sera organisée le 9 février 2019 par l'association « les courses des casemates ». Le départ et l'arrivée des courses se dérouleront aux abords du stade de football de Dangolsheim.

Les parcours

↳ Un trail découverte de 13 kms (423 D+) appelé « Trail des Boums cœurs » (départ du 13 kms sera donné à 10h30)

↳ Un trail court de 24kms (680 D+) appelé « Rush des casemates » (départ à 09h30)



Les circuits se feront en une boucle également. Les parcours se dérouleront essentiellement sur chemins et sentiers en milieu naturel, cependant une partie empruntera des voies non fermées à la circulation.

Déneigement



L'arrivée de l'hiver nous gratifiera certainement encore cette année d'une soudaine et abondante neige.

Si les services du Conseil Départemental du Bas-Rhin sont chargés de dégager les routes départementales, la Commune, assure, quant à elle, le déneigement des voies communales.

A l'aide d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement, c'est M. Sylvain SCHMITT ou M. Christian FARNER, qui seront sur le pied de guerre tôt le matin pour rendre praticables les rues de notre village, notamment les secteurs pentus et les abords de l'école.

Rappelons que la compétence du Maire, en la matière, est d'assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques.

Toutefois, le déneigement des trottoirs et les accès aux propriétés incombe aux riverains [Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2 modifié par loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 21)].

Aussi tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement, dédié **uniquement** au déneigement des trottoirs et des rues.

Avec un stock de sel de déneigement, le traitement des routes devrait être assuré pour cet hiver.

Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à fortes pentes (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Signalons enfin que le stationnement de véhicules sur la voie publique complique souvent les opérations de déneigement...

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous.



Saint Sylvestre - Nouvel an

Les artifices de divertissement sont des produits explosifs particuliers qui appartiennent à la famille des articles pyrotechniques. Compte tenu des risques qu'ils comportent, ils sont soumis à des dispositions spécifiques concernant leur acquisition, leur stockage et leur utilisation.

Réglementation locale relative aux pétards et artifices

En raison des circonstances locales liées à la forte tradition de l'usage des pétards en Alsace, une réglementation particulière, prise conjointement par les préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, s'ajoute à la réglementation générale rappelée ci-dessus. Cette réglementation locale résulte de l'arrêté du 13 septembre 2013.

De plus en raison des nombreux accidents lors des fêtes de fin d'année dans le Bas-Rhin, des nouvelles restrictions ont été prises par arrêté préfectoral du 4 décembre 2018 pour la période 4 décembre 2018 au 6 janvier 2019.



C'est beau,
mais dangereux !



Grand froid : ce qu'il faut savoir

Qu'appelle-t-on « **grand froid** » ?

Il s'agit d'un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique et qui dure au moins deux jours. Le ministère des Affaires sociales et de la Santé rappelle le dispositif mis en place au niveau national et régional pour prévenir les risques liés au froid.



L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) donne des conseils pratiques en préconisant en particulier :

- *D'ajouter par-dessus ses vêtements chauds, un coupe-vent imperméable, de couvrir mains, pieds, tête et cou ;*
- *De prêter une attention accrue aux enfants et aux personnes âgées ;*
- *De limiter les efforts physiques ;*
- *De ne pas surchauffer son appartement et de vérifier sa bonne ventilation pour éviter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ;*
- *D'appeler le 115, si l'on remarque une personne sans abri en difficulté.*

Par ailleurs, le ministère du Travail rappelle que les employeurs doivent protéger leurs salariés exposés au froid en procurant aux salariés des équipements de protection adaptés, en limitant le temps de travail au froid avec mise à disposition de boissons chaudes dans un local de repos chauffé ou encore en installant par exemple des chauffages par rayonnement infrarouge.

Déchets : les bons gestes au quotidien

Qu'est-ce qu'un déchet ? Comment peut-on éviter d'en produire autant ? Pourquoi est-ce important ? Alors que la semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) s'est déroulée du 17 au 25 novembre 2018, retrouvez quelques conseils pratiques pour essayer de diminuer vos déchets au quotidien.

Penser réemploi, réparation, troc, s'alimenter de manière plus durable en consommant de saison et local et en achetant à la coupe ou en vrac, limiter les emballages et choisir les éco-recharges, acheter la juste quantité utile, utiliser son cabas, emprunter ou louer, limiter les impressions papier, utiliser de la vaisselle réutilisable pour les repas en plein air, opter pour les piles rechargeables... Autant de gestes au quotidien qui permettent de réduire significativement les déchets et aussi de réaliser des économies.



Par ailleurs, dans le cadre de cette semaine européenne de réduction des déchets, de nombreuses associations, collectivités, entreprises se mobilisent également pour animer des actions de sensibilisation en faveur de la réduction des déchets à travers toute la France. Cours de cuisine anti-gaspillage, journée de nettoyage, atelier compostage, braderie culturelle, collecte de jouets, prévention des déchets dangereux, animation sur le suremballage

A savoir :

Chacun de nous produit 590 kg de déchets par an, qui se retrouvent dans nos poubelles et conteneurs de tri (365 kg) et dans les déchèteries (225 kg). C'est 2 fois plus qu'il y a 40 ans. À lui seul, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore emballés et 1/3 de la production alimentaire mondiale.

Le mercredi 5 décembre 2018, la gendarmerie a organisé une réunion d'information très instructive, au hall des sports, autour de la sécurité routière, la lutte contre les cambriolages, la prévention internet, ...

C'est le Major Stéphane SABLENS de la Brigade de Molsheim qui a animé cet atelier.

Seulement une douzaine de personnes a répondu présent.

Voici un petit résumé.



Comment prendre un rond-point.

Pour savoir dans quelle voie il faut se placer en fonction de la sortie à prendre, il s'agit de diviser le rond-point en deux. Pour les sorties se situant à droite de la 1ère moitié, il faut rester dans la voie de droite. Pour les sorties se situant dans la partie gauche, il faut se placer à gauche en mettant le clignotant à gauche. Pour sortir du rond-point, on met le clignotant à droite dès qu'on arrive à la hauteur de la sortie prévue en n'oubliant pas de regarder dans l'angle mort du rétroviseur de droite, afin de vérifier si personne n'est en train de sortir, afin qu'on ne lui coupe pas la route. Si tel est le cas, on refait le tour du rond-point afin d'éviter un accrochage.

Attention aux cyclistes et piétons !

La vidéo est à voir sur le site : <https://www.videopermis.com/bien-se-placer-dans-giratoire/>

Lutte contre les cambriolages.

L'idéal serait de photographier les objets de valeurs de son domicile. Pour les bijoux, faire une 1ère photo des bijoux posés sur un meuble et une 2ème photo avec les bijoux portés sur soi. Pour les appareils (téléviseurs, ...), conserver les factures et noter le n° de série de l'appareil. Pour faire l'inventaire de vos biens de valeur, télécharger gratuitement l'application Cambrio Liste : <https://www.referentsurete.fr/> et <https://www.referentsurete.fr/documentations.html>

Les gendarmes de la section de recherches de Strasbourg veulent identifier les propriétaires de 90 pièces de bijoux de valeur saisi au cours d'une enquête judiciaire. Les personnes victimes d'un vol de bijoux ou d'un cambriolage entre début 2016 et fin janvier 2017 peuvent consulter les photographies de ces pièces sur le lien internet suivant : <https://bijouxdecouverts.yj.gouv.fr/>

Si vous constatez un cambriolage chez vous, appeler le 17. Il faut surtout ne toucher à rien, éviter de rentrer dans son domicile avant l'arrivée des gendarmes. Faire opposition à la carte bancaire, chéquier, changer les serrures, déclarer le vol à l'assureur, déposer plainte : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> ou directement à la gendarmerie.

Penser à recueillir les données : description du voleur (habits, ... de sa voiture, et tout ce qui pourrait aider les gendarmes).

Egalement, si vous constatez la présence d'individus ou une voiture ou autre chose d'anormal dans votre quartier, informer la gendarmerie en appelant le 17.

Si vous achetez un logement, changer les serrures, le code de l'alarme s'il y en a une.

Ne pas mettre son nom et/ou adresse sur ses clefs.

Opération tranquillité vacances



Si vous vous absentez, vous pouvez bénéficier gratuitement de l'Opération Tranquillité Vacances pour faire surveiller votre domicile par les services de gendarmerie. C'est un bon réflexe pour être informé de toute anomalie en votre absence. Les informations et inscriptions se font dans votre brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Quelques conseils : ne laissez pas d'échelle dehors, ne cachez pas vos clefs dans un pot ou autre endroit à l'extérieur. Certains cambrioleurs mettent des signes sur les maisons à visiter, si vous en voyez sur votre domicile, les effacer, ne pas signaler sur les réseaux sociaux que vous partez en vacances.

Opération tranquillité seniors

Si une personne se présente chez vous pour relever des compteurs, le ramoneur ... et même si elle présente une carte, avant d'ouvrir, appeler la mairie pour confirmer qu'il y a bien un passage de prévu et sinon faite le 17 afin de vous renseigner sur l'identité de l'individu en question.

Penser à fermer vos portes à clef, même en journée.

Escroquerie par internet, prévention

Pourquoi sécuriser son informatique, règles à appliquer :

- choisir avec soin ses mots de passe
- mettre à jour régulièrement vos logiciels
- bien connaître ses utilisateurs et ses prestataires
- effectuer des sauvegardes régulières
- sécuriser l'accès Wi-Fi de votre installation
- être aussi prudent avec son smartphone ou sa tablette qu'avec son ordinateur
- protéger les données lors de ses déplacements
- être prudent lors de l'utilisation de sa messagerie
- télécharger ses programmes sur les sites officiels des éditeurs,
- être vigilant lors de paiement sur internet
- séparer les usages personnels des usages professionnels
- prendre soin de ses informations personnelles, professionnelles et de son identité numérique,
- attention lors de l'utilisation de la Web Cam.



Le guide informatique est téléchargeable sur le site : www.ssi.gouv.fr

Pour signaler une malveillance : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

Fraude à la carte bancaire

Si vous constatez une transaction par carte bancaire sur internet dont vous n'êtes pas à l'origine alors que vous êtes toujours en possession de votre carte bancaire, il faut immédiatement faire opposition sur votre carte CB auprès de votre banque et signaler directement en ligne cette fraude aux forces de l'ordre par le biais du nouveau téléservice intitulé Percev@l. Pour réaliser ce signalement en ligne, il vous d'abord créer un compte sur Service-public.fr via FranceConnect Pour ce, il vous faut votre carte bancaire et vos relevés d'opérations bancaires litigieux sous la main.

Ce signalement doit permettre d'aider la gendarmerie à identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires. Une fois ce signalement effectué, vous recevrez un récépissé que vous pourrez présenter à votre banque afin de vous faciliter la demande de remboursement des opérations bancaires litigieuses auprès de celle-ci. Vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement.

Rappel : en matière d'utilisation de votre CB, il est notamment recommandé

- de ne pas répondre à un courriel vous demandant vos numéros de carte bancaire
- de ne pas mentionner vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche
- de mettre à jour vos outils informatiques (antivirus, navigateurs...)
- de ne pas utiliser un ordinateur public pour faire un achat en ligne.

Opposition à la carte bancaire **0 892 705 705**

Opposition chéquier **0 892 68 32 08**

Lutte contre les vols de vélos

Afin de retrouver plus facilement un propriétaire de vélo volé, il est fortement conseillé de le faire marquer. Pour ce, vous pouvez vous renseigner sur le site <https://www.bicycode.org/>

Voici d'autres numéros de téléphones et sites internet



Blocage téléphone portable : fournir, lors du dépôt de plainte, le numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI)

- Bouygues Télécom 0 800 29 10 00
- Free Mobile 3244
- Orange 0 800 100 740
- SFR 1023

<https://mobile.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Signaler-un-contenu-suspect-ou-illicite-avec-PHAROS>

<https://www.legipermis.com/permis-probatoire/taux-alcool-jeune-conducteur.html>

Brigade Numérique concernant toutes questions de la vie courante concernant la gendarmerie.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- ↪ Chaudières et chauffe-eau ;
- ↪ Poêles et cuisinières ;
- ↪ Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- ↪ Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- ↪ Groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- ↪ Engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- ↪ Braseros et barbecues ;
- ↪ Panneaux radiants à gaz ;
- ↪ Convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- ↪ Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- ↪ Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- ↪ Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- ↪ N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- ↪ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ↪ Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- ↪ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseros, etc.

Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- ↪ Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- ↪ Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

1. **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
2. **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
3. **Évacuez au plus vite** les locaux et bâtiments.
4. **Appelez les secours :**
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs-Pompiers
 - 15 : Samu
5. **Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.**



Le label API cité - 1 abeille pour notre commune

L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), syndicat professionnel a pour vocation d'œuvrer en France et au-delà de nos frontières à la préservation du cheptel apicole français et plus généralement des pollinisateurs, au développement de l'apiculture et à la défense des apiculteurs.



Un peu partout dans le monde, les colonies d'abeilles sont en déclin, victimes de la dégradation de notre environnement.

En France, on estime que 30% du cheptel meurt chaque année, ce qui représente 30.000 ruches en moins par an et fait chuter la production de miel de 33.000 tonnes à 10.000 tonnes.

Or, l'abeille ne se contente pas de produire du miel. Elle est aussi l'insecte pollinisateur par excellence. Un récent rapport indique qu'entre 5 et 12% de la valeur de la production végétale française dépend de l'action des insectes pollinisateurs.



Nos concitoyens sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique.

Dans ce contexte, l'UNAF a initié la création du label APIcité, dédié aux collectivités. Ayant pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles et de la biodiversité, mettant notamment en place des mesures offrant un environnement de qualité plus favorable à la faune pollinisatrice.

Notre commune a d'ores et déjà mis en place des actions de préservation, en interdisant l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics, en organisant des programmes de sensibilisation à la bibliothèque et en créant un secteur de 3 hectares de prairies fleuries messicoles.

C'est un comité de labellisation qui étudie les candidatures et accorde le label de niveau 1, 2 ou

- Démarche reconnue : 1 abeille
- Démarche remarquable : 2 abeilles
- Démarche exemplaire : 3 abeilles

Les critères d'évaluation sont axés autour de 5 grandes thématiques :

- Développement durable : les actions de la commune en faveur des abeilles
- Gestion des espaces verts : gestion différenciée, traitements écologiques, bonnes pratiques
- Biodiversité : diversité végétale, plantes mellifères et prairies fleuries
- Apiculture : formation des apiculteurs, ruchers en ville et lutte contre frelon asiatique
- Sensibilisation : actions pédagogiques, événements autour des abeilles...

La Commune de Sultz-les-Bains s'est vue remettre le label « 1 abeille » validant notre démarche lors du Salon des Maires de France et des collectivités locales, porte de Versailles à Paris le 21 novembre 2018 par M. Gilles LANIO, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française et est ainsi honorée de cette distinction et récompensée de notre effort collectif.



En plus d'être une "reconnaissance officielle", cette distinction est aussi une incitation à poursuivre un projet municipal cohérent et à développer les bonnes pratiques, en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages, de la biodiversité et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

Forum des métiers et des formations

Dans le cadre de sa politique de formation aux problématiques d'orientation, les établissements scolaires du secteur de Molsheim organisent un forum des métiers et des formations à la salle de la Monnaie, **les 29 et 30 janvier 2019**.

Sont conviés à y assister, les élèves des classes de Troisième ainsi que les élèves des sections professionnelles du secteur. Un temps spécifique en direction des familles est également prévu.

Les modalités d'ouverture et d'accueil du public sont les suivantes :

- ↪ **Mardi 29 janvier de 08h00 à 16h45 pour les scolaires à raison de deux rotations de groupes par demi-journée ;**
- ↪ **Mardi 29 janvier de 17h30 à 20h00 pour les parents ;**
- ↪ **Mercredi 30 janvier de 08h00 à 12h00 pour les scolaires à raison de deux rotations de groupes pour la matinée ;**

L'ensemble des établissements de formation du secteur, et plus largement du département, seront conviés à tenir un stand pour informer élèves et familles tandis que des entreprises et des acteurs économiques locaux seront également présents pour compléter l'information.

Pour cette troisième édition, l'équipe d'organisation souhaite compléter le forum avec des dispositifs nouveaux qui s'intégreront dans la fenêtre d'ouverture et d'accueil du public du mardi soir, de 17h30 à 20h00 :

- ↪ Une présentation de 4 à 5 métiers différents sis dans la même entreprise, sous forme de conférence interactive, en format court de 15 minutes environ ;
- ↪ Dans le cadre d'un travail des établissements scolaires sur l'image de soi, un atelier – stand de présentation – conseils, en direction du public, proposera des éclairages à la question « Comment se présenter ? » en entreprise et plus largement en société.



Le Maire a l'Elysée

Comme tous les ans, je participe au Congrès des Maires de France, Porte de Versailles, à Paris.

Le Président de la République a convié 2024 maires à une réception, mercredi 21 novembre 2018, dans la salle des fêtes de l'Elysée et j'ai eu l'honneur d'y être invité.

Après son discours, basé sur l'urgence d'apaiser les inquiétudes et les mécontentements et sur la thématique « les décideurs politiques, c'est vous et moi », Emmanuel Macron a consacré un long temps d'échange avec les maires sous la forme d'un micro tournant.

Pendant plus de deux heures, nous avons beaucoup parlé des dotations aux communes, de la taxe d'habitation, des procédures administratives trop lourdes, du poids des normes et de la transition énergétique, aujourd'hui au cœur de l'actualité avec la hausse du prix des carburants.

Le Président n'a éludé aucune question. Il n'a pas été démagogue, en nous promettant monts et merveilles. Il nous a assurés, en revanche, qu'il ferait le maximum pour simplifier les procédures et assouplir la réforme territoriale.



Rendez-vous à la Maison de l'Alsace sur les Champs-Élysées

Mercredi 21 novembre 2018, les Présidents des Conseils Départementaux du Haut-Rhin et Bas-Rhin, Brigitte KLINKERT et Frédéric BIERRY nous ont invités à la Maison de l'Alsace à Paris

La Maison de l'Alsace est la propriété des deux Départements Alsaciens, elle est gérée par une société commerciale composée d'entrepreneurs leader en Alsace, MDA PARTNER'S.

De nombreux échanges entre les élus alsaciens et Présidents des deux départements ont permis de discuter des contours de la nouvelle collectivité territoriale pour l'Alsace, de parler de nos communes et d'échanger sur les futurs dossiers à venir



Gilets jaunes : les cahiers des doléances

Un lieu d'expression démocratique



Notre pays traverse une crise politique, démocratique et sociale profonde. Si nous condamnons unanimement les exactions commises à Paris comme dans d'autres villes du pays par des casseurs organisés, le mouvement des gilets jaunes, initiative citoyenne spontanée d'un genre nouveau, illustre une colère réelle, un malaise qui doit être entendu.

Il est hétérogène tant du point de vue des catégories sociales représentées, des convictions politiques de chacune et chacun, que des territoires de mobilisation, faisant pour la première fois de très longue date la part belle à la ruralité.

C'est bien en grande partie « la France Périphérique » qui manifeste aujourd'hui son mécontentement.

L'Association des Maires Ruraux de France propose de recréer le lien, de façon pacifiste, constructive, à l'appui de l'ancrage territorial fort de ses maires, par la mise en place, dans un maximum de communes, de « Cahiers de doléances ».

Le Président de la République, Emmanuel Macron, a indiqué dans son allocution télévisuelle du lundi 10 décembre 2018, vouloir organiser une grande consultation nationale et s'appuyer sur les maires.

Un cahier de doléances est à votre disposition en salle d'attente de la Mairie jusqu'au 5 janvier 2019, tous les jours de 8 heures à 19 heures.

Vous pourrez vous exprimer librement dans ce cahier et consigner les expressions et d'en faire le germe d'un projet de société.

Ensemble : faites votre part, nous ferons la nôtre en transmettant notre cahier à l'Etat et à nos parlementaires.

2 logements à louer à SOULTZ-LES-BAINS (sous conditions de revenus)

L'Office Public de l'Habitat du Bas-Rhin (OPUS 67) nous signale que deux logements seront disponibles au 38A Rue de Molsheim (prendre contact avec Mme ADAM au 03 88 04 68 25)

1^{er} logement (N°0417.01.01.1014) disponible à partir du 1^{er} mars 2019

- Logement 3^{ème} étage desservi par un ascenseur
- Surface habitable : 59.45 m²
- Chauffage murale au Gaz
- Loyers : 367,74 euros
- Charges : 67,43 euros
- Charges Dépôt de garanties : 367,14 euros



2^{ème} logement (N°0417.01.01.1016) disponible à partir du 21 février 2019

- Logement 3^{ème} étage desservi par un ascenseur
- Surface habitable : 45.76 m²
- Chauffage murale au Gaz
- Loyers : 288,23 euros
- Charges : 55,02 euros
- Charges Dépôt de garanties : 288,23 euros

Collecte et recyclage des bouchons plastiques, métalliques et liège !

L'Association Bouchons Bonheur 67 récolte les bouchons de bouteille afin de les recycler. La vente de ces bouchons aux entreprises de recyclage permet de venir en aide aux personnes handicapées et de sensibiliser la population sur le recyclage.



Depuis 10 ans : plus de 3,5 millions de bouchons récoltés !

Grâce à vous, le recyclage de ces bouchons leur a permis de récolter des fonds et de venir en aide aux personnes handicapés ou déficientes.

Et sans oublier que le paysage est plus beau sans bouchons plastiques !
Prenez part au mouvement, recycler vos bouchons

Participez à l'opération

La récolte des bouchons se fait le premier samedi de chaque mois.

(Tél. : 03.88.50.84.46 / 06.33.93.32.79)

Parc d'activités des acacias - BISCHOFFSHEIM DE 9 HEURES A MIDI

Ou en déposant vos bouchons en Maire de SOULTZ-LES-BAINS



Les bouchons en plastique récoltés sont les capsules de lait, d'eau plate et gazeuse, huile, vinaigre (Coca, Orangina, Sirop, etc.), les bouchons sport (avec tétine), les bouchons plastiques à vis de lessive et produits d'entretien, les capsules métalliques (bière, jus de fruits, confitures etc.), les capsules en aluminium à vis et autres, les boîtes de conserve propres, sans papier et écrasées, les cartons, journaux, (benne sur place), les radios, IRM, scanner, échographies, (1^{er} samedi du mois) et les bouchons en liège et bouchons en silicone.

Chaque catégorie doit être mise dans des sacs à part

Food-truck-rôtisserie de l'Ackerland



Venez déguster de délicieux poulets rôtis avec leurs pommes de terre sautées maison au food truck la Rôtisserie de l'Ackerland les vendredis soirs.

Le food truck est stationné au Rond-Point de Biblenheim de 17 H 30 à 20H00.
Téléphone : 07 83 88 13 12

Le recensement de la population 2019

Soultz-les-Bains fait partie du groupe de communes recensées en 2019.

À partir du jeudi 17 janvier 2019, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur.



Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 16 février 2019.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 03 88 38 10 24

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site www.insee.fr.

Nos agents recenseurs :



Mlle Alexandra THOMAS, notre ancienne secrétaire de mairie, pour le bas du village, Biblenheim, le Moulin, la rue de Molsheim (2 côtés de la rue), une partie de la rue de Saverne et la rue des Jardins.

Mme Céline BOBE, habitant à Biblenheim, pour le haut de village, la rue Saint Amand et le lotissement du MARKER.



Chantiers nature pour les bénévoles volontaires

La Commune de Soultz-les-Bains vous propose de participer à 3 samedis matins (8h00 – 12h00) de chantiers bénévoles à savoir :

Création d'un cheminement par débroussaillage manuel au Jesselsberg en partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (longueur 350 mètres pour largeur 4 mètres)



Le chemin actuel, au débouché du champ des gentianes bleues, longe le champ de maïs de M. VETTER jusqu'à ce qu'il retrouve un univers boisé près de la stèle commémorative.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens souhaite condamner ce chemin entre ces deux points et recréer un nouveau à l'intérieur la zone en haies en raison de l'intérêt esthétique avec des trouées débouchant de temps en temps vers l'actuel champs de maïs qui évoluera à court terme de la façon suivante :

- ↪ Une bande de 10 mètres réensemencée engraines provenant du pelouses sèches du Jesselsberg ; l'actuel emprise du chemin se rajoutera à celle -ci.
- ↪ Une bande de 20 mètres réservée à des plantes mellifères
- ↪ Une bande de 20 mètres servant à M. VETTER pour la mise en œuvre de céréales bio.
- ↪ Une bande de 15 mètres de maïs sur les terrains appartenant à M. VETTER en limite avec le ban d'Avolsheim.

DATE : Rendez-vous le samedi 26 janvier 2019 à 8H00 en Mairie

Débroussaillage des terrains « AMBARD » au Holtzbrunne en partenariat avec le Conseil Départemental (superficie 60 ares 68)

L'objectif est la création d'une zone humide en lieu et place de l'ancien étang avec une alimentation par la fontaine du Holtzbrunne, la plantation d'arbres fruitiers pour compléter la biodiversité de ce secteur, la démolition du cabanon et la mise en place de quelques bancs et tables.

Le débroussaillage manuel et sélectif du terrain avec conservation des arbres sous le contrôle du Conservatoire des Sites Alsaciens est l'étape initiale pour permettre une réhabilitation de ce site.

DATE : Rendez-vous le samedi 16 Février 2019 à 8H00 en Mairie

Plantation des haies et arbustes dans les espaces verts communaux

Le printemps est une saison d'effervescence. Il s'agit de mettre en terre des arbres, arbustes, haies et plantes vivaces

- ↪ Haies autour du Parking du Hall des sports
- ↪ Plantations de divers arbres (Hall des sports, Coudrier, Croix Beller.)
- ↪ Plantation d'arbustes et de vivaces dans nos espaces verts

DATE : Rendez-vous le samedi 9 mars 2019 à 8H00 en Mairie

Inscrivez-vous en auprès de Stéphane en Mairie (03 88 38 10 24) pour nous permettre d'organiser et de préparer techniquement ces chantiers.

Une tenue adéquate pour un travail en extérieur est nécessaire.

La collation de midi est offerte par la Commune

N'hésitez pas à nous rejoindre sur l'un ou l'autre de nos chantiers pour participer activement à la mise en valeur de notre commune



Un objectif de la Communauté de Commune et des communes

La mutualisation

La mutualisation constitue un outil central de la réforme de la décentralisation voulue pour le gouvernement.

Prévus par la loi de réforme des collectivités territoriales dès 2010, ces schémas visent une meilleure organisation des services selon les termes du législateur inscrits à l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Face à la réduction des dotations de l'Etat et dans un contexte où la demande de services locaux est toujours croissante, la rationalisation des moyens s'impose à toutes les collectivités.

La mutualisation se définit comme la synergie entre deux ou plusieurs structures permettant la mise en commun de ressources et de compétences, de moyens humains, matériels ou immatériels dans le cadre d'une démarche plus ou moins formelle et structurante à court, moyen ou long terme, dans le but de renforcer son réseau, faciliter et améliorer la gestion et/ou diminuer les coûts.

Le second objectif, c'est la maîtrise des dépenses en évitant les doublons.

La Communauté de Commune a lancé les 6 pistes de réflexion suivantes :

- ↔ Groupement de commande
- ↔ Formations
- ↔ Informatique
- ↔ Juridique
- ↔ Petite enfance
- ↔ Bilinguisme

Police pluri communale

MOLSHEIM – SOULTZ-LES-BAINS-DORLISHEIM - AVOLSHEIM

La mutualisation des services s'exprime par une mutualisation pluri-communale au sein de la Communauté des Communes de la Région Molsheim-Mutzig dont l'aboutissement pourrait être une délégation de compétences supplémentaires au profit de l'intercommunalité.



La mutualisation des services s'inscrit également, entre plusieurs communes, dans le cadre d'un objectif commun, de partage du savoir ou de mise à disposition de personnel technique qualifié.

Les communes de Molsheim, d'Avolsheim, de Dorlisheim et de Soultz-les-Bains ont décidé de se doter d'une police municipale pluri-communale, coordonnée avec la Gendarmerie Nationale et les forces de sécurité de l'Etat

Les moyens de la Police Pluri-Communale sont identiques à ceux d'une police municipale classique. La seule modification consiste à l'élargissement pluri-communal de leur secteur d'intervention. Elle sera dotée du pouvoir de police, de conseil et de proximité, de contrôle et de verbalisation le cas échéant, sous contrôle territorial et de l'autorité de chaque maire.

La convention de partenariat a été validée par le Conseil Municipal en novembre 2018 et la Police pluri-communale va prendre ses fonctions sur notre territoire communal au premier semestre 2019.

L'objectif de la Police Pluri-communale est celui d'une police de proximité, mais aussi de faire respecter l'ordre et le droit sur notre territoire communal, notamment en matière de stationnement, de circulation (feux tricolores, contrôle des camions....) et de police du quotidien.

Concrètement, en complément de la Gendarmerie Nationale, vous verrez d'ici peu évoluer sur notre territoire, rues et ruelles notre Police Pluri-Communale.

Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au **31 mars 2019** (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant).

La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Pour vous inscrire, passez en Mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.



À savoir :

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires .

Quelles sont les dates des prochaines élections ?

Les prochaines élections sont les européennes qui se dérouleront le dimanche 26 mai 2019

Congés du secrétariat de la Mairie

Notre Secrétaire de Mairie, M. Stéphane SCHAAL sera en congé du **24 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 inclus.**

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte :

- ↪ Vendredi 28 décembre 2018 de 18h30 à 20h30
- ↪ Jeudi 3 janvier 2019 de 18h30 à 20h30

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.



**Le Maire, ses Adjointes, le Conseil Municipal
et l'ensemble du personnel communal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2019 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**





